

CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	<i>Television</i>
--	-------------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	24.11.2023
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	
Adresse du producteur ou de l'importateur	
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	75U8KQ

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	9,23	2	18,46	80,12
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,00	1	20,00	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,00	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,00	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	9,03	1	18,66	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,00	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	8,75	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	10,00	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	1,50	2	3,00	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10,00	1	20,00	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10,00	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,00	0,5		
Note de l'indice sur 10					8,01

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.